



Bail >> jusqu'où va le terme "en l'état"

Par **yaouen**, le **15/10/2008** à **12:44**

Bonjour,
Voilà nous louons avec mon amie une maison. Le propriétaire lors de la signature du bail a écrit dans l'annexe du bail que nous prenions la location en l'état. Depuis j'ai pris à ma charge le raccord de certaines prises téléphonique, le nettoyage des gouttières, le raccordement à l'antenne de télévision.
Je ne sais si je dois ou non lui facturer tout au moins les matériaux?
De plus nous n'avons pas au niveau de la cuisiner ni prise pour branchement d'un four (prise spéciale cout installation 250 euros environs dont 100 euros de matériaux) ni arrivée pour le gaz pour branchement d'une gazinière (cout de 250 euros aussi environ)
Puis je exiger de sa part qu'il nous installe au moins un des deux système et cela à ses frais sachant que dans le bail est inscrit "en l'état"?
Bref jusqu'où va cette notion de "en l'état"
Merci à tous pour vos futures réponses
Olivier.